

La commune vote à l'unanimité contre le projet de carrière du Pully

Les élus ont unanimement refusé que la forêt de Pully devienne le berceau d'une carrière de 25 ha.

Après avoir approuvé le projet de travaux de réfection du sol et de l'entrée de la salle des fêtes, pour un montant de 23 600 €, le conseil municipal de ce mercredi 2 mars est entré dans le vif du sujet principal de l'ordre du jour : le projet de carrière dans la forêt départementale du Pully.

Pas de création d'emploi et défiguration de la forêt

Arianne Bouvier-Aubonnet, maire, fait part des réunions qui ont eu lieu avec le département et les responsables de la société Vicat. « Tout d'abord, il faut savoir que lors de notre dernière réunion, Bruno Peylachon, vice-président du conseil départemental, nous a assuré que ce sont bien les trois principales communes concernées : Chamelet, Chambost-Allières et Saint-Just-d'Avray, qui décideront si oui ou non elles acceptent le projet de l'implantation d'une exploitation sur 25 ha



■ André Clément, adjoint, et président de l'Association de défense et de développement du Beaujolais Vert et du Val d'Azergues, reste vigilant quant au devenir de ce site en proposant d'autres solutions à son développement. Photo Alain CHARLET

de forêt départementale. Un projet porté par la société Vicat dans la perspective d'y extraire 500 000 tonnes de minéraux par an. Pour qu'il soit abandonné il faudra que ces trois communes aient voté contre ».

Le maire poursuit : « Le projet fait apparaître un tableau idyllique de l'exploitation

des carrières de pierres : pas de poussière, maîtrise des transports, par route ou par voie ferrée, et de la pollution, créations d'emplois, retombées financières, etc. Notre étude démontre que nous en serons loin, avec un trafic augmenté de 108 % sur la vallée d'Azergues, du fait de la rotation d'un ca-

mion toutes les 2 minutes ». Pour Arianne Bouvier-Aubonnet : « Cela se traduira par des bouchons et une augmentation des risques d'accident. Sans parler de déforestation et la défiguration du site. Qui plus est, il n'y aura aucune création d'emploi puisque la carrière sera exploitée par le person-

Projet de logements et commerces allée de la Gare

Christophe Audard, premier adjoint, fait part d'une idée de construction d'un bâtiment sur le site de l'allée de la gare. « Il pourrait regrouper des petits appartements à l'étage avec possibilité de créer des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. La réalisation pourrait se faire en dation : le promoteur ne paye pas le terrain, en échange d'une partie du bâtiment à la commune. Un architecte présentera l'étude qui sera suivie par les commissions projets et urbanisme ».

nel déplacé du site de Jassans qui a fermé. Et puis, les fameuses retombées financières ne représentent que 20 000 € à partager entre les 3 communes, soit 7 000 € chacune ». Après en avoir débattu, les élus ont voté à l'unanimité contre ce projet

De notre correspondant
Alain Charler